

Sommaire

- 2 Mot du président
- 3 Colloque Prévention, SST de l'ACRGTO
- 4 Virage numérique dans l'industrie de la construction
- 5 L'ACRGTO voit d'un bon oeil la nouvelle feuille de route du gouvernement
- 6 Formation contre le harcèlement au travail
- 7 Nouvelles exigences en matière de traçabilité des sols contaminés excavés
- 8 Décès d'un soudeur à Granby
- 9 Trois travailleurs blessés sur le chantier de de l'autoroute Henri IV (73), à Québec
- 10 Accident mortel d'un signaleur routier à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
- 11 Camionneur heurté mortellement par une section de pylône lors d'une manœuvre de chargement
- 12 Chute de plus de 5 m de deux travailleurs sur un chantier à Québec
- 13 Décès d'un travailleur sur le chantier de réfection du pont enjambant la rivière Etchemin à Lévis
- 14 Prolongement de la route 138 en Basse-Côte-Nord : les travaux de construction ont débuté en août
- 15 Une somme de plus de 1,2 M\$ pour le chemin de fer de Charlevoix
- 16 Hydro-Québec et Énergir : partenariat inédit pour réduire les émissions de GES
- 16 Hydro-Québec renforce son engagement dans la lutte contre la corruption
- 17 Hydro-Québec inaugure ses deux premières centrales solaires
- 18 Partenariat pour renforcer le leadership mondial en production de béton faible en carbone
- 19 Le gouvernement annonce un investissement de 13 M\$ à Sainte-Pétronille
- 19 Plus de 5,1 M\$ pour des travaux d'infrastructures d'eau à Warden
- 20 Tournoi de golf de l'ACRGTO
- 22 Le gouvernement du Québec n'autorise pas le projet de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay
- 23 Nouveaux membres
- 24 En bref



Colloque santé-sécurité du travail de l'ACRGTO

13 octobre 2021, Auberge Godfroy

Inscription en cours

Les travaux de l'été : le dynamisme se poursuit

Le REM, les lignes de transports, les travaux municipaux, les travaux de pavage, et j'en passe sont autant de travaux qui ont été à l'agenda des entrepreneurs de notre secteur cet été. Ils contribuent tous, avec cœur, à relancer l'économie québécoise, car avec les derniers 15 mois de crise sanitaire et économique, le Québec avait grandement besoin de sa locomotive, l'industrie de la construction et particulièrement son secteur génie civil et voirie. D'ailleurs, les entrepreneurs québécois ont été exemplaires en mettant en place les mesures de protection requise pour permettre la poursuite des travaux durant cette période de pandémie qui nous a tous mis à rude épreuve. Il est important de continuer de la même façon et de ne pas baisser la garde le temps que la vie se rapproche d'un retour la normale.

Négo 2021-2025

C'est cet été que le processus de renouvellement de la convention collective s'est terminé. Elle a été signée officiellement le 9 juillet dernier et déposée auprès du ministre du Travail le 16 juillet. À chaque moment de cette négociation, les intérêts des membres ont été mis de l'avant. Merci à l'équipe des relations du travail ainsi qu'aux membres du Comité relations du travail pour leur implication. Si vous avez des questions à ce propos, n'hésitez pas à communiquer avec les conseillers en relations du travail de l'ACRGTO.

Projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

En matière de santé et sécurité, l'ACRGTO suit de près les discussions entourant le projet de loi portant sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Le projet de loi est très important pour l'industrie et son adoption est imminente. L'ACRGTO a déposé d'ailleurs un mémoire lors des consultations particulières. Le projet de loi comporte certaines dispositions qui préoccupent l'ACRGTO, concernant, entre autres, les représentants en santé et sécurité (RSS) sur les chantiers. Des représentations additionnelles ont été faites auprès du ministre du Travail et des membres de la commission parlementaire. Cette réforme qui devait être adoptée au printemps soulève des insatisfactions tant du côté patronal que syndical.

Un colloque en prévention, santé et sécurité au travail

L'ACRGTO finalise l'organisation d'un colloque en prévention, santé et sécurité au travail. Cet événement est prévu pour le 13 octobre prochain à l'Auberge Godefroy de Bécancour. Ce colloque, qui est une première, se veut un forum d'échange entre nos membres et les représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec. Des ateliers d'information et des témoignages de dirigeants d'entreprises sont également au menu. Sans oublier la table ronde qui rassemblera donneurs d'ouvrage et entrepreneurs. Je vous invite à y participer en grand nombre!

Recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition

Comme elles l'avaient fait en avril dernier pour une étude sur le virage numérique, l'ACRGTO et l'ACQ, en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), se sont associées à nouveau pour donner un mandat cette fois à Ressources Environnement inc. afin de faire un état de situation sur la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) au Québec. Cette étude a été dévoilée le 24 août dernier dans le cadre d'un webinaire organisé conjointement par l'ACRGTO et l'ACQ. On le sait; le recyclage est maintenant un enjeu pour l'industrie.

Le webinaire sur les CRD a permis de faire le point sur la gestion des matériaux recyclés de construction. Même si la gestion de différents produits tels que les résidus de béton et d'asphalte est de mieux en mieux encadrée, il demeure qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour implanter une culture de récupération et de réutilisation, autant chez les donneurs d'ouvrages que pour le reste de l'industrie. Pour ce faire, l'ACRGTO poursuivra ces discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'améliorer la réglementation pour favoriser le réemploi des matériaux. De plus, dès cet automne, l'Association démarrera une toute nouvelle table d'échange avec le MTQ et éventuellement les municipalités pour discuter des enjeux actuels reliés au marché des matériaux

recyclés en plus de trouver de nouveaux débouchés pour augmenter les possibilités de réemploi dans les projets de construction.

De nouveaux comités pour l'ACRGTO

L'ACRGTO siège maintenant sur deux nouveaux comités, soit un premier avec la ville de Montréal et un second avec la Société de transport de Montréal (STM). Ces tables ont été mises en place il y a quelques mois et les travaux vont bon train. L'ACRGTO vous tiendra au courant de l'état d'avancement des travaux prochainement.

Un nouveau site Internet pour l'ACRGTO

L'ACRGTO a maintenant un nouveau site Internet! Au goût du jour avec un design audacieux, il tient compte de nos objectifs d'offrir à nos membres et internautes un site facile à utiliser et convivial. Il renforce également notre positionnement de représentant de l'industrie de la construction en génie civil et voirie tout en améliorant l'expérience utilisateur et la navigation. Ce nouveau site permet de mettre en valeur les contenus et facilite l'accessibilité à ceux-ci pour tous les utilisateurs (membres, grand public et acteurs de l'industrie du génie civil et voirie).

La nouvelle architecture du site Web met en évidence les éléments d'information principaux, soit les services offerts par l'ACRGTO, les documents utiles, les événements, les communications et nouvelles. La nouvelle plateforme graphique est davantage attrayante et respecte l'identité de l'ACRGTO. Bonne visite! www.acrgtq.qc.ca

Sébastien Marcoux
président du conseil d'administration de l'ACRGTO ♦

Événement

Colloque Prévention, santé et sécurité au travail de l'ACRGQTQ 2021

L'ACRGQTQ tiendra, le 13 octobre prochain à l'Auberge Godfroy, son premier colloque en prévention, santé et sécurité au travail.

Des représentants d'Hydro-Québec et du ministère des Transports viendront témoigner de leur expérience. Ils traiteront notamment des priorités d'action et de l'intégration de la SST à la conception des projets. Pour sa part, Hydro-Québec témoignera précisément de ses efforts faits au cours des dernières années et de ceux à venir sur ses chantiers.

Des membres actifs de notre industrie viendront pour leur part témoigner de la prise en charge de la santé et de la sécurité en entreprise et de l'importance de supporter ses employés en matière de santé mentale au travail.

En fin de journée, une table ronde se tiendra sous le thème de la planification des travaux et de son incidence directe sur la survenance des accidents. Des représentants d'entrepreneurs et de donneurs d'ouvrage seront présents.

Inscription en ligne seulement. Les places sont limitées. ♦

PROGRAMME		
9 h	Mot de bienvenue et ouverture du colloque	Sébastien Marcoux, Président du CA de l'ACRGQTQ
9 h 05 à 10 h 05	Atelier Hydro-Québec « Hydro-Québec leader en SST »	Guy Côté Directeur principal, projets de transport et construction, Hydro-Québec
10 h 20 à 11 h 20	Atelier MTQ • Intégration de la SST à la conception • Priorités d'actions	Anne-Marie Leclerc Sous-ministre adjointe à l'ingénierie et aux infrastructures, MTQ
11 h 30 à 12 h	Atelier « Prise en charge de la santé, sécurité dans une entreprise »	Marie-Claude Houle, EBC inc.
12 h à 13 h	Dîner au restaurant de l'hôtel (inclus dans l'inscription)	
13 h 15 à 13 h 45	Atelier « L'importance de la santé mentale au travail »	Jean-Pierre Gauthier, Construction Kiewit cie
14 h à 15 h 30	Table ronde « La planification des travaux a une incidence directe sur la survenance des accidents »	Alexis Loisel, L.A. Hébert ltée Louis St-Arnaud, Construction Arno inc. Guy Côté, Hydro-Québec Anne-Marie Leclerc, MTQ Animation : Michel Pérusse
15 h 30 à 15 h 45	Ajournement et remerciements	Sébastien Marcoux, Président du CA de l'ACRGQTQ



SIÈGE SOCIAL 435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

BUREAU DE MONTRÉAL 7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Téléphone : 418 529-2949 | 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télécopieur : 418 529-5139 | 514 354-1301 | Téléc. du service des affaires juridiques et des relations du travail : 418 529-4831

EN LIGNE www.acrgtq.qc.ca | acrgtq@acrgtq.qc.ca



L'ACRGQTQ MÉDIA est publié par la direction générale de l'ACRGQTQ | Coordinatrice : Caroline Gilbert | cgilbert@acrgtq.qc.ca

ISSN 1913-9837 | Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec | Poste-publication convention 40020392

Copyright © ACRGTQ 2021

Virage numérique dans l'industrie de la construction

Le gouvernement se dote d'une solide feuille de route

Dans le cadre de son Plan d'action pour le secteur de la construction, le gouvernement du Québec mise sur l'utilisation de la modélisation des données du bâtiment, également connue sous l'appellation Building Information Modeling (BIM), pour accroître la productivité de l'industrie de la construction. À cette fin, une feuille de route gouvernementale a été élaborée et récemment adoptée par plusieurs donneurs d'ouvrage publics en vue d'intégrer progressivement, dès 2021, le BIM dans les projets d'infrastructure publique.

Le BIM vise à développer, à terme, une gestion plus efficace et agile des projets d'infrastructure publique. Les projets majeurs, tout comme ceux de plus petite envergure, devraient tous ultimement être réalisés en utilisant les processus et outils du BIM, ce qui permettra de profiter pleinement de tous les bénéfices découlant de la transformation numérique et d'une collaboration rehaussée entre les intervenants à toutes les étapes d'un projet.

Outre l'accroissement de la productivité, les bénéfices de la feuille de route gouvernementale pour le déploiement du BIM concernent principalement :

- l'adhésion des acteurs de l'industrie à la démarche et leur adoption du virage numérique;
- l'attractivité accrue du secteur de la construction sur diverses catégories de travailleurs de l'industrie;
- le développement et la mise en œuvre d'une vision commune et collaborative;
- l'annonce à l'avance du démarrage des projets selon des cibles établies par chacun des organismes publics engagés à implanter les pratiques du BIM, permettant ainsi à l'industrie de mieux se préparer.

Les avantages de l'utilisation du BIM sont indéniables :

- l'augmentation de la productivité et de l'agilité, notamment par l'amélioration du travail collaboratif et la réduction des demandes de changement en chantier;
- un meilleur partage des données en temps réel, ce qui diminue les délais grâce à une communication améliorée et à une collaboration accrue entre les différents intervenants;

L'objectif de cette feuille de route est d'établir la cadence d'implantation du BIM en se dotant de cibles concrètes et réalistes pour amorcer un virage numérique important en matière de conception, de construction et d'exploitation des infrastructures publiques, et ce, tout autant pour les bâtiments que les ouvrages de génie civil.

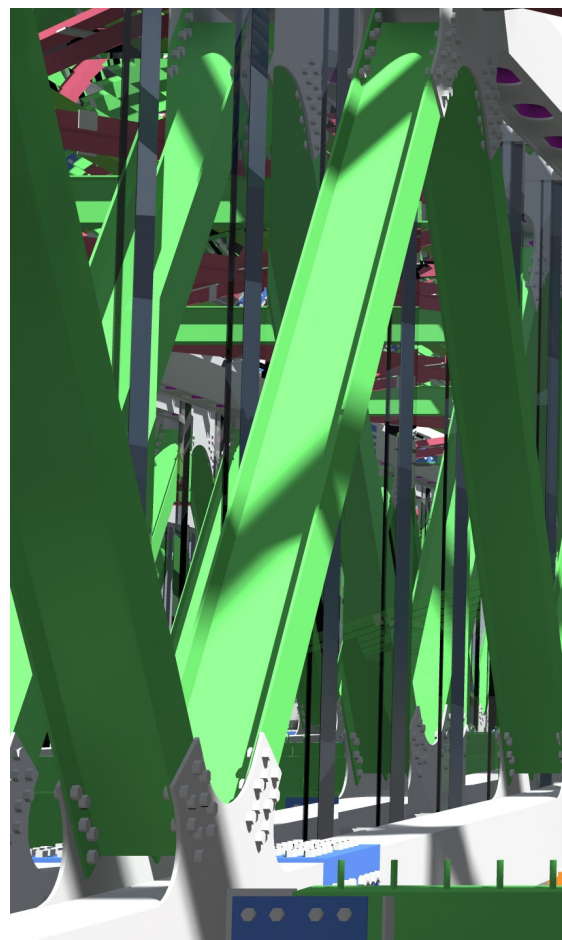
- une efficacité augmentée et la réduction des risques d'erreurs grâce au regroupement des données et des intrants sur une même plateforme technologique accessible à tous les intervenants (concepteur, entrepreneur, exploitant, etc.);
- la possibilité de visualiser les projets en trois dimensions et de juxtaposer leurs multiples facettes, ce qui favorise une meilleure compréhension du projet par toutes les parties prenantes et permet ainsi de déterminer plus rapidement les modifications à apporter et de déceler en temps réel les erreurs ou les omissions;
- un contrôle renforcé des coûts de construction par une planification et une estimation plus justes.

Faits saillants

- Le Plan d'action pour le secteur de la construction vise à soutenir l'industrie dans la réalisation des nombreux projets découlant du Plan québécois des infrastructures, notamment les 180 qui sont inscrits en annexe de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.
- Les partenaires, ministères et organismes suivants sont signataires de la feuille de route gouvernementale :
 - la Société québécoise des infrastructures;
 - le ministère des Transports;
 - la Société d'habitation du Québec;
 - Hydro-Québec;
 - la Ville de Montréal;
 - la Ville de Québec.

- Pour les exercices 2020-2021 à 2022-2023, le gouvernement consacra les sommes suivantes au virage numérique du secteur de la construction :
 - 25,3 M\$ pour soutenir le virage numérique des entreprises du secteur de la construction;
 - 9,7 M\$ pour l'accélération de la modernisation des infrastructures et des processus technologiques des donneurs d'ouvrage publics;
 - 3 M\$ pour la préparation et la réalisation d'une feuille de route gouvernementale intégrant le BIM.

Source : Gouvernement du Québec ♦



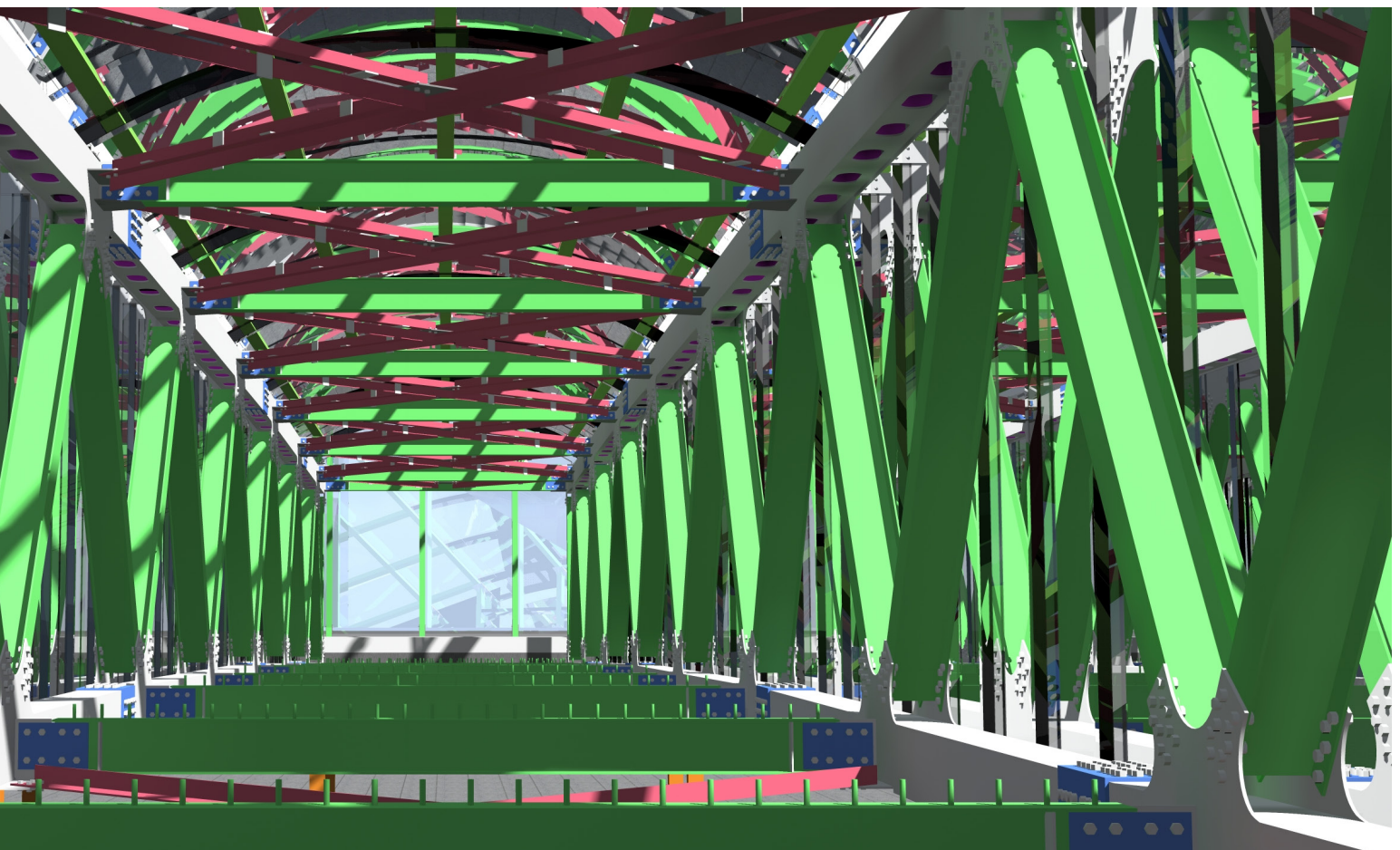
Virage numérique dans l'industrie de la construction

L'ACRGQTQ voit d'un bon oeil la nouvelle feuille de route du gouvernement

L'ACRGQTQ voit d'un bon oeil l'adoption d'une feuille de route par le gouvernement en vue d'intégrer progressivement, dès 2021, le BIM dans les projets d'infrastructure publique.

Le virage numérique de l'industrie de la construction, notamment en y intégrant le BIM, est une bonne nouvelle pour celle-ci, entre autres pour des raisons de productivité et d'efficacité. L'implication du gouvernement et ses principaux donneurs d'ouvrage étaient essentiels à la réussite de ce virage numérique et il démontre l'importance qu'il donnera à ces nouvelles façons de faire.

D'ailleurs, l'ACRGQTQ collabore avec les principaux partenaires de l'industrie afin de promouvoir le virage numérique dans l'industrie de la construction. En outre, l'ACRGQTQ et l'Association de la construction du Québec, avec le soutien du ministère de l'Économie et de l'Innovation, ont récemment confié un mandat à l'École de technologie supérieure (ÉTS) afin de mesurer l'impact de l'innovation technologique sur la productivité dans l'industrie québécoise de la construction. ♦



Formation contre le harcèlement au travail

Dans les derniers mois, les avocats de l'ACRGQ ont sensibilisé les membres à l'importance d'une saine gestion des situations de harcèlement psychologique et sexuel au travail. Par le biais d'une formation virtuelle qui s'est tenue à six occasions durant l'été, ils ont démystifié cette notion qui fait maintenant l'objet d'une dénonciation accrue dans les milieux de travail.

En rétrospective, il est confirmé que cette formation abordait une difficulté bien réelle. Lors des sessions, la question suivante était demandée aux participants en début de rencontre, puis en fin de rencontre : Avez-vous été témoin d'une situation de harcèlement psychologique ou sexuel au travail?

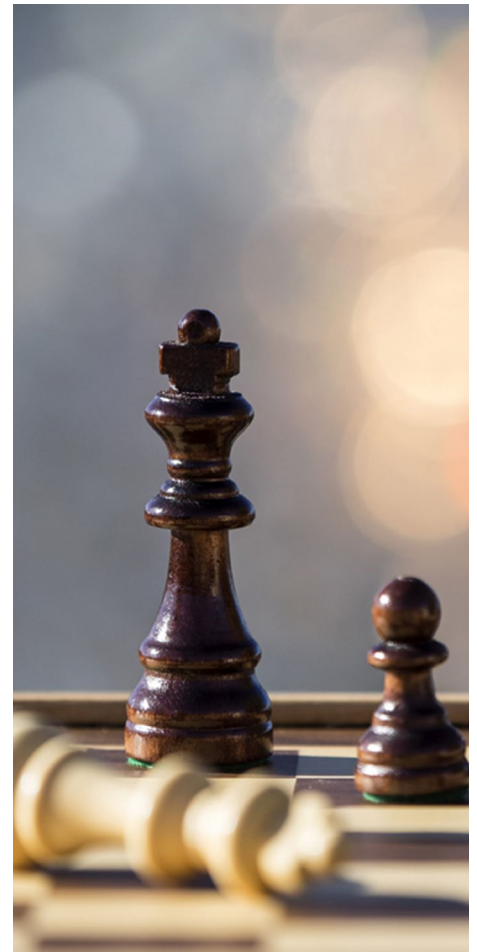
Voici la répartition des réponses en pourcentage pour les quatre premières sessions.

	En début de séance			En fin de séance		
	Oui	Non	Je ne sais pas	Oui	Non	Je ne sais pas
séance 1	66 %	26 %	6 %	85 %	14 %	0 %
séance 2	30 %	40 %	30 %	83 %	16 %	0 %
séance 3	55 %	44 %	0 %	60 %	40 %	0 %
séance 4	62 %	25 %	12 %	91 %	9 %	0 %

Dans tous les cas, les participants ont répondu à l'issue de cette formation qu'ils savaient si la situation dont ils avaient été témoins constituait ou non du harcèlement psychologique ou sexuel.

Les participants ont également eu l'occasion de discuter des enjeux particuliers qu'ils rencontrent dans leur milieu de travail et d'obtenir des conseils sur les meilleures pratiques à intégrer au quotidien.

Les avocats de l'ACRGQ remercient chaleureusement les membres pour leur participation et rappellent qu'ils demeurent disponibles pour conseiller et représenter les membres dans les dossiers judiciairisés. Pour ceux qui n'auraient pas pu assister à cette formation, sachez que la présentation sera accessible sur le site Web de l'ACRGQ prochainement. ♦



M^e Myriam Ouellet



M^e Audrey Charest



M^e Véronique Nadeau



Webinaire de l'ACRGTO

Nouvelles exigences en matière de traçabilité des sols contaminés excavés

Le jeudi 23 septembre 2021, de 11 h à midi

Webinaire réservé aux membres - Inscription gratuite en ligne

Le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés entrera en vigueur progressivement à compter du 1^{er} novembre 2021. Ce règlement crée de nouvelles obligations en matière de transport de sols contaminés excavés pour les propriétaires, maîtres d'œuvre, transporteurs et lieux récepteurs.

Dans le cadre de ce webinaire, M^e Mathieu Tremblay de l'ACRGTO, parcourra ces nouvelles obligations et les dates d'entrée en vigueur de celles-ci, afin que vous soyez en mesure de les appliquer adéquatement dès qu'elles seront applicables. ♦



M^e Mathieu Tremblay

Décès d'un soudeur à Granby : la CNESST dévoile les conclusions de son enquête

La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un soudeur le 14 janvier 2020, à Granby.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait à l'usine de l'employeur à Granby et s'affairait à souder une pièce de grande dimension (raccord) qui avait été placée en hauteur à l'aide d'un équipement nommé positionneur. Pour ce faire, il est monté sur une plateforme élévatrice déployée qui reposait en partie sur une plaque de métal couvrant une fosse, celle-ci pouvant être ouverte pour certaines opérations de soudage sur des pièces de grande dimension. Lors de la rotation du raccord et du plateau du positionneur, une partie de ce dernier a touché à la plaque et provoqué son soulèvement. C'est alors que la plateforme s'est renversée et que le travailleur en a été éjecté. Les secours ont été appelés sur les lieux et le travailleur a été transporté au centre hospitalier, où son décès est survenu quelques heures plus tard.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- La plateforme élévatrice, déstabilisée par le soulèvement de la plaque sur laquelle elle reposait en partie, s'est renversée;
- La gestion des travaux de soudage en hauteur était déficiente en ce qui a trait à l'identification des dangers et à l'application des mesures préventives reliées à l'utilisation d'une plateforme de travail élévatrice.

À la suite de l'accident, la CNESST a exigé de l'employeur qu'il mette en place les mesures nécessaires aux travaux de soudage sécuritaires qui impliquent les plateformes élévatoires. L'employeur a notamment dû établir des procédures de travail, fournir des attestations de sécurité, réaliser la formation des travailleurs et mettre en place des mesures de contrôle. L'employeur s'est conformé à ces exigences.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors de travaux nécessitant des plateformes élévatoires, entre autres lors de leur utilisation en interaction avec d'autres équipements, des solutions existent, notamment :

- Bien planifier les travaux, dont l'identification des dangers et l'application des mesures préventives;
- Tenir compte des conditions et de l'environnement de travail afin d'évaluer les risques pouvant entraîner l'instabilité de l'équipement;
- S'assurer que la plateforme est placée sur une surface solide et stable;
- S'assurer que l'utilisation de la plateforme est conforme aux instructions du fabricant;
- Informer, former et superviser les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires et mettre en place des mesures de contrôle.

Lien du rapport d'enquête: <https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ed004279.pdf>

Source : CNESST ♦



Source : CNESST

Trois travailleurs blessés sur le chantier de l'élargissement de l'autoroute Henri IV (73) — Phase II, à Québec

La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail dans lequel trois cimentiers-applicateurs ont été blessés le 22 août 2019 sur le chantier de l'élargissement de l'autoroute Henri IV (73) — Phase II, à Québec.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, les trois travailleurs se trouvaient sur le tablier du portique (communément appelé viaduc) en construction surplombant la rue Einstein, à Québec. Ils y effectuaient des travaux de finition lors d'une opération de coulée de béton. Pour cette opération, une finisseuse automotrice à béton était utilisée. La tâche des travailleurs consistait à racler et à niveler le béton avant le passage de l'appareil.

Alors qu'environ 440 m³ de béton avaient été coulés, les étaitements et le coffrage de la partie centrale du tablier se sont effondrés, à l'extrémité est du portique, sur une superficie d'environ 20 m sur 8 m. L'effondrement a entraîné la chute des trois travailleurs d'une hauteur d'environ 5,5 m. Les services d'urgence ont été contactés, et les travailleurs ont été transportés à l'hôpital pour soigner leurs blessures.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Le tablier du portique s'est effondré partiellement à la suite du déversement latéral d'une des poutres composant l'étalement;
- La conception de l'étalement comportait des lacunes quant au contreventement de plusieurs poutres, rendant la structure instable.

À la suite de l'accident, la CNESST a ordonné la fermeture complète de la section du chantier située au niveau de ce portique — direction sud. Elle a exigé du maître d'œuvre qu'une inspection de la structure soit réalisée et qu'une procédure sécuritaire soit élaborée en vue de son démantèlement. Le 2 octobre 2019, la CNESST a autorisé la reconstruction et la coulée de béton du tablier du portique – direction sud puisque les correctifs nécessaires avaient été apportés par le maître d'œuvre.

Lien du rapport d'enquête : <http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ed004269.pdf>

Source : CNESST ♦



Accident ayant causé la mort d'un signaleur routier à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland



Source : CNESST

La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un signaleur routier le 24 novembre 2019, à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

Chronologie de l'accident

En fin d'après-midi, le jour de l'accident, le travailleur se trouvait sur le rang Saint-Roch, à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland à titre de signaleur routier pour Hydro-Québec Distribution. Le camion-nacelle d'Hydro-Québec s'apprêtait à sortir d'une entrée privée à reculons pour quitter les lieux. Le travailleur s'est placé derrière le camion-nacelle, côté conducteur, pour le guider dans sa manœuvre de recul. Il s'est ensuite avancé en direction du camion-nacelle, se plaçant ainsi dans la voie de circulation sur le rang Saint-Roch. Au même moment, ignorant la présence du travailleur sur la chaussée, un véhicule approchait en direction du travailleur à une vitesse évaluée entre 100 et 110 km/h. Incapable de s'immobiliser à temps, le véhicule a heurté le travailleur. Les services d'urgence ont été appelés sur les lieux et le travailleur a été transporté au centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Un automobiliste a heurté le signaleur routier placé sur la voie publique alors que ce dernier, peu perceptible, participait à une manœuvre de recul d'un camion-nacelle;
- La méthode de contrôle de la circulation lors de la manœuvre de recul du camion-nacelle sur la voie publique était déficiente et exposait le signaleur routier à un danger de heurt.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit à l'employeur d'effectuer le contrôle de la circulation des usagers de la route sans avoir préalablement mis en place une signalisation conforme aux normes du Tome V du ministère des Transports et identifié un positionnement sécuritaire du signaleur routier. La CNESST a également interdit qu'un signaleur routier effectue le contrôle de la circulation en l'absence d'éclairage permettant d'assurer une distance de visibilité adéquate. L'employeur s'est conformé aux exigences de la CNESST.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors de travaux occupant le chemin public, des solutions existent, notamment :

- privilégier des sorties de l'avant par les véhicules servant aux travaux afin de restreindre les manœuvres de recul;
- s'assurer qu'une signalisation minimale conforme aux normes du Tome V du ministère des Transports est en place selon la situation et que le signaleur routier se situe dans une position sécuritaire si sa présence est nécessaire en fonction des dessins normalisés ou des plans de signalisation;
- tenir compte des conditions de lieu et de l'environnement (ex. : courbe, pente, luminosité, etc.) qui pourraient influencer les méthodes de travail et les équipements utilisés;
- s'assurer que tous les signaleurs routiers disposent de l'équipement de protection individuelle obligatoire, notamment les vêtements à haute visibilité ainsi que le casque de protection.

Lien du rapport d'enquête : <https://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ed004272.pdf>

Source : CNESST ♦

Camionneur heurté mortellement par une section de pylône lors d'une manœuvre de chargement



La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un camionneur le 14 août 2020 à Princeville.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le camionneur s'affairait au chargement de quatre sections de pylônes tubulaires sur un camion semi-remorque à plateau. Pour ce faire, un cariste manutentionnait les pylônes à l'aide d'un chariot élévateur afin de les déposer sur le plateau de la semi-remorque pour le transport. Le camionneur, quant à lui, dirigeait le cariste de manière à positionner les pylônes aux bons endroits sur le plateau. Au cours des différentes manœuvres, le camionneur plaçait des cales d'espacement de bois entre les pylônes superposés sur deux niveaux afin de remplir les espaces à plusieurs points de contact. Tandis que le chariot élévateur levait l'avant des quatre pylônes et que le camionneur déposait un morceau de bois entre le plancher de la semi-remorque et une attache d'acier, un pylône, situé au deuxième niveau du chargement, a chuté et a heurté le travailleur. Les secours ont été appelés sur les lieux et le camionneur a été transporté à un centre hospitalier où son décès a été constaté.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir quatre causes pour expliquer l'accident :

- Le pylône supérieur était positionné en équilibre précaire sur le plateau de la semi-remorque pendant les manœuvres de chargement, favorisant ainsi sa chute.
- Le camionneur était positionné dans la trajectoire de chute du pylône supérieur.
- La levée du chargement par le chariot élévateur a provoqué un mouvement de rotation du pylône supérieur sur le côté opposé au chariot élévateur.
- L'organisation du travail, les méthodes et les techniques utilisées pour le chargement des pylônes étaient déficientes.

À la suite de l'accident, la CNESST a ordonné à l'employeur la suspension des travaux de chargement des sections médianes de pylônes tubulaires. De plus, elle a ordonné la suspension des travaux de manutention et de transport des pylônes tubulaires sur le site de l'entreprise de l'employeur. L'employeur ayant élaboré une méthode de travail sécuritaire, la CNESST a autorisé la reprise des travaux.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors du chargement ou du déchargement sur des remorques à plateau, des solutions existent, notamment :

- procéder à l'identification des risques;
- élaborer et appliquer une méthode de travail sécuritaire;
- utiliser les dispositifs de blocage et d'arrimage spécifiques au matériel à charger (exemples : cales, berceaux, sangles d'arrimage);
- demeurer à une distance sécuritaire du chargement lors des manœuvres effectuées à l'aide d'équipements de manutention;
- veiller à la stabilité de la semi-remorque lorsque des marchandises lourdes sont chargées ou déchargées, par exemple en abaissant la suspension pneumatique.

Source : CNESST ♦

Chute de plus de 5 mètres de deux travailleurs sur un chantier de construction à Québec

La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un briqueteur-maçon et propriétaire d'une entreprise le 12 août 2020, sur un chantier de construction situé au 2150, rue Mackay, à Québec. Lors de cet accident, un autre travailleur de l'entreprise a quant à lui subi des blessures.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le propriétaire et son travailleur se trouvaient dans un échafaudage. Ils s'affairaient à la réfection d'un mur de maçonnerie sur un immeuble d'habitation de quatre étages. Vers 16 h 15, au moment de l'accident, les travaux avaient atteint le troisième étage de l'immeuble, et les travailleurs se trouvaient sur le plancher de travail de l'échafaudage constitué de deux madriers de bois d'œuvre. Alors qu'ils se trouvaient au centre du plancher de travail, les madriers se sont rompus. Ils ont fait une chute de 5,73 mètres, causant le décès du propriétaire et des blessures à l'autre travailleur.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident.

- Les madriers utilisés comme plancher d'échafaudage n'avaient pas une résistance suffisante et ont cédé sous le poids du propriétaire et du travailleur, ce qui a entraîné leur chute d'une hauteur 5,73 mètres au sol.
- La planification des travaux de maçonnerie en hauteur comportait des lacunes qui ont mené à l'utilisation de madriers non conformes comme plancher d'échafaudage.

À la suite de l'accident, la CNESST a d'abord interdit la modification, le démontage ainsi que l'utilisation de l'échafaudage à cadre métallique qui était en cause. Ensuite, considérant la fin des activités de l'entreprise, la CNESST, en collaboration avec le propriétaire de l'immeuble, s'est assuré que les travaux puissent être menés à terme de façon sécuritaire par une autre entreprise.

Comment éviter un tel accident

Pour assurer la sécurité des travailleurs présents dans un échafaudage, il importe d'utiliser des planchers qui respectent la réglementation et les normes en vigueur, c'est-à-dire :

- des madriers en bois d'œuvre de dimensions minimales de 50 mm (2 pouces) sur 250 mm (10 pouces) et estampillés comme étant de qualité équivalente à de l'épinette de catégorie 1 par un organisme accrédité et, si la portée entre les points d'appui excède 2,1 mètres, conformes à la norme CAN/CSA S269.2-M87 : Échafaudages;
- des madriers manufacturés, faits de bois lamellés ou d'aluminium, respectant la norme CSA S269.2-M87 : Échafaudages;
- des plateformes composites constituées d'un cadre de métal et munies de crochets respectant la norme CSA S269.2-M87 : Échafaudages.

De plus, quel que soit le type de planchers utilisé, ceux-ci doivent être entreposés au sec, à l'abri des intempéries, et faire l'objet d'une inspection visuelle avant leur utilisation, ainsi que régulièrement durant les travaux, de façon à déceler les défauts pouvant compromettre leur résistance (nœud, trait de scie, état des crochets, etc.).

Source : CNESST ♦



Décès d'un travailleur sur le chantier de réfection du pont enjambant la rivière Etchemin à Lévis : la CNESST dévoile les conclusions de son enquête



La CNESST a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un peintre compagnon le 10 juillet 2019 à Lévis.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait sur le chantier du pont enjambant la rivière Etchemin pour le décapage et la peinture de sa structure d'acier. Pour ce faire, ses collègues et lui utilisaient un équipement sous pression au jet abrasif. Vers 9 h, les contremaîtres du chantier ont remplacé le joint d'étanchéité du couvercle de l'équipement, car une fuite avait été détectée la veille. À 9 h 40, une fois le joint remplacé, l'un des contremaîtres a redémarré l'équipement, puis deux d'entre eux ont resserré les boulons qui retenaient son couvercle à l'aide d'une clé anglaise. Alors que le travailleur et ses collègues retournaient sous la structure du pont pour y reprendre les travaux de peinture, le couvercle du trou d'homme de l'équipement sous pression a cédé, projetant le travailleur contre le parapet du pont. Un second travailleur a été projeté par-dessus le garde-fou qui longeait la voie de circulation. Les services d'urgence sont arrivés sur les lieux à 10 h 02. Le décès du travailleur projeté contre le parapet a été constaté sur place.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- les dimensions du couvercle du trou d'homme du réservoir étant inférieures à celles prévues par le fabricant; elles permettaient son déplacement et son expulsion sous l'effet de la pression;
- un réservoir livré avec le mauvais couvercle du trou d'homme exposait les travailleurs au danger d'être frappés par ce dernier ou d'être projetés lorsque le réservoir était mis sous pression.

À la suite de l'accident, la CNESST a suspendu les travaux de décapage au jet abrasif effectués par le maître d'œuvre et par son sous-traitant. La reprise des travaux a été autorisée après que le maître d'œuvre et son sous-traitant ont installé de nouveaux équipements sous pression conformes au règlement et au code d'installation des équipements sous pression.

Comment prévenir un tel accident

Pour prévenir les accidents liés aux équipements sous pression, des solutions existent, notamment :

- l'employeur qui utilise des équipements sous pression doit respecter les conditions exigées par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qui encadrent leur utilisation. Il doit s'assurer que tout équipement sous pression utilisé pour ses infrastructures est conforme à la réglementation applicable et que les utilisateurs ont la certification requise, notamment pour l'installation des équipements sous pression

Source : CNESST ♦

Prolongement de la route 138 en Basse-Côte-Nord : les travaux de construction ont débuté en août

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Jonatan Julien, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre des communes, M. Pablo Rodriguez, au nom de la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Mme Catherine McKenna, annonçaient le 2 août dernier le début des travaux pour la construction d'un nouveau tronçon de 11 kilomètres de la route 138, en Basse-Côte-Nord. Ces travaux s'échelonnent jusqu'à la mi-décembre 2021, avant de reprendre au printemps 2022.

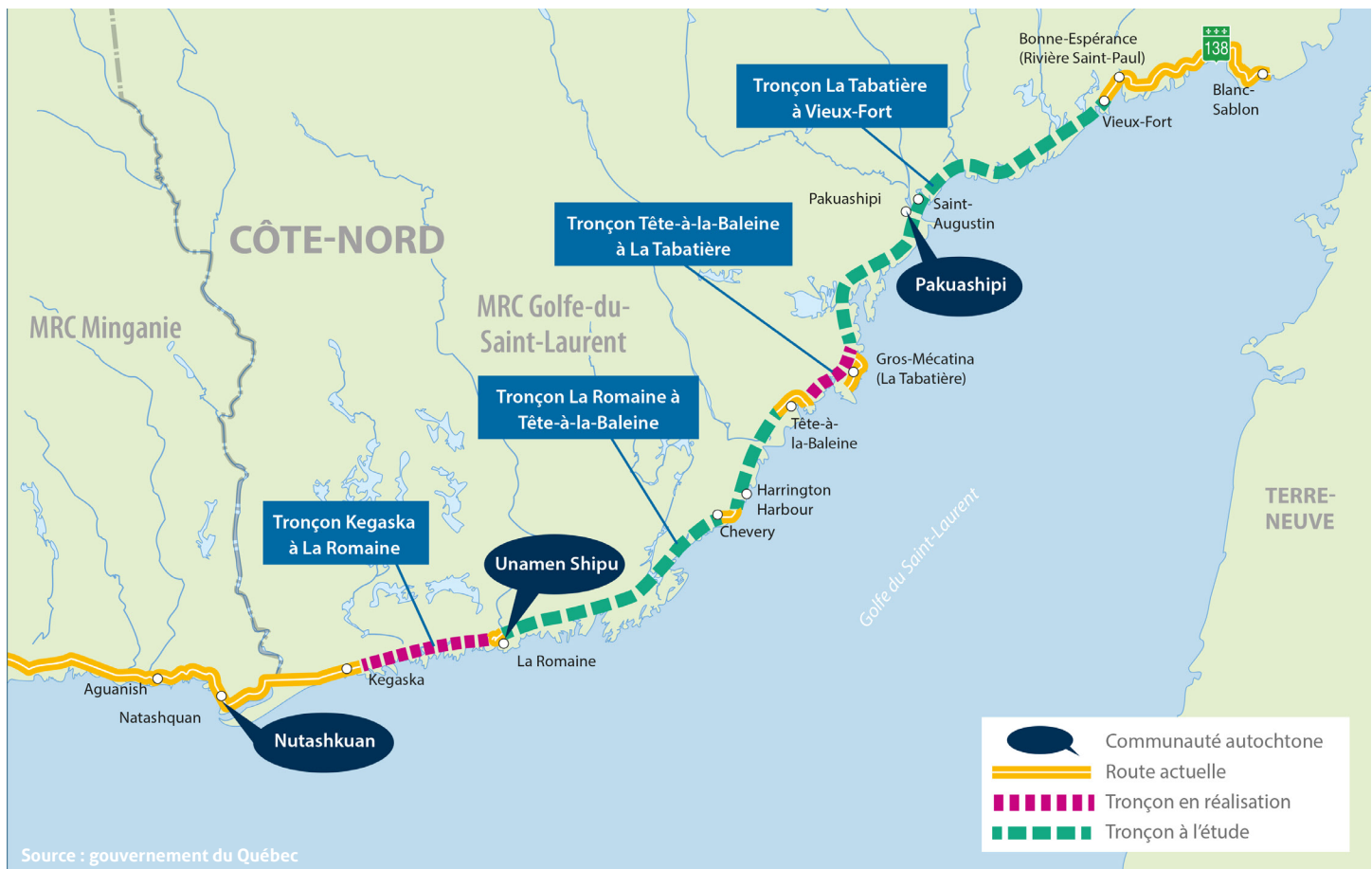
Le contrat pour la construction de la première phase du tronçon situé entre Kegaska et La Romaine a été octroyé à la communauté innue d'Unamen Shipu, par le biais d'une entente spécifique de collaboration. Plus précisément, le chantier routier sera réalisé entre l'aéroport de La Romaine et la rivière Washicoutai. L'ensemble des travaux de cette phase devrait être effectué sur un peu moins de trois ans.

Au total, près de 80 kilomètres de route seront construits d'ici 2025 avec l'objectif de relier les localités de la Basse-Côte-Nord entre elles et avec le reste du Québec, tout en soutenant le développement du territoire nordique.

Faits saillants

- Les deux tronçons en réalisation représentent un investissement de 695,5 M\$, soit 285,6 M\$ provenant du ministère des Transports, 225,1 M\$ de la Société du Plan Nord et 184,8 M\$ du Nouveau Fonds Chantiers Canada - volet Infrastructures provinciales-territoriales - Projets nationaux et régionaux du gouvernement du Canada.
- Pour les deux tronçons en réalisation, le projet vise à aménager une route à deux voies, soit une dans chaque direction.
 - Le tronçon situé entre Kegaska et La Romaine aura une longueur d'un peu moins de 49 kilomètres et comprendra 13 structures.
 - Pour relier Tête-à-la-Baleine à La Tabatière, environ 30 kilomètres de route et cinq ponts devront être construits.

>



- Les interventions qui seront réalisées cette année pour la première phase comprennent notamment la pratique d'excavations, la stabilisation des sols, l'installation de ponceaux et le concassage de matériaux. Ces travaux seront exécutés dans un secteur où les conditions géographiques, physiques et environnementales sont particulièrement complexes.
- Les travaux devraient commencer au courant de 2022 pour le tronçon situé entre Tête-à-la-Baleine et La Tabatière.
- Des ententes-cadres ont été signées avec trois communautés autochtones, soit le Conseil des Innus d'Unamen Shipu, le Conseil de la Première Nation de Nutashkuan et le Conseil des Innus de Pakuashipi.
- Les consultations autochtones initiées par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se poursuivent avec les communautés concernées.
- Deux autres tronçons sont inscrits au Plan québécois des infrastructures, dans la catégorie « à l'étude », soit ceux qui sont situés entre La Romaine et Tête-à-la-Baleine ainsi qu'entre La Tabatière et Vieux-Fort.

Source : ministère des Transports du Québec ♦

Une somme de plus de 1,2 M\$ pour le chemin de fer de Charlevoix

Le ministre des Transports, M. François Bonnardel, et la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, M^{me} Émilie Foster, annonçaient le 6 juillet dernier qu'une somme de 1 242 375 \$ sera octroyée à Chemin de fer Charlevoix inc. pour son projet de réhabilitation et d'entretien des infrastructures ferroviaires.



Plus particulièrement, cette aide financière servira à la réhabilitation de deux tunnels ainsi qu'à l'inspection de ponts et de structures ferroviaires, des rails et des parois rocheuses. L'investissement permettra aussi de protéger les berges le long du Saint-Laurent et d'exercer un contrôle de la végétation.

Faits saillants

Ce montant est accordé dans le cadre du volet 1 du Programme visant le soutien aux infrastructures de transports ferroviaires et à l'intégration modale (PSITFIM).

Le PSITFIM est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023.

Chemin de fer Charlevoix inc. transporte environ 65 000 passagers par année et exploite un réseau de 148 kilomètres de voies ferrées situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre les villes de Québec, de La Malbaie et de Clermont.

Source : ministère des Transports du Québec ♦

Hydro-Québec et Énergir : partenariat inédit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Hydro-Québec et Énergir ont annoncé le 14 juillet dernier un partenariat unique au monde qui permettra de diminuer d'un peu plus de 70 % la consommation de gaz naturel des clients participants, et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels visés.

En effet, l'électrification accrue des bâtiments grâce à la biénergie permettra d'éviter 540 000 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2030, et ce, au meilleur coût pour la société. Le partenariat aidera donc le Québec à atteindre son objectif de réduire les émissions de GES de 37,5 % à l'horizon 2030 par rapport à leur niveau de 1990.

Le chauffage électrique des bâtiments met une pression importante sur le réseau d'Hydro-Québec lors des pointes de consommation hivernales. La biénergie constitue ainsi un excellent moyen de maximiser la part de l'électricité dans le chauffage des bâtiments tout en limitant l'impact sur les pointes.

Concrètement, le remplacement de systèmes de chauffage fonctionnant uniquement au gaz naturel par des systèmes biénergie permettra de chauffer les bâtiments à l'électricité la grande majorité du temps et d'avoir recours au gaz naturel seulement par grand froid.

Le gouvernement du Québec a participé activement à l'élaboration de la solution et a signifié son appui en publiant un décret de préoccupations économiques, sociales et environnementales dans lequel il souligne l'importance du projet dans l'atteinte des cibles du Plan pour une économie verte

2030 (PEV 2030). Un budget de 125 millions de dollars est d'ailleurs prévu dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026 du PEV 2030, afin de financer des initiatives visant à créer une complémentarité optimale des réseaux électrique et gazier. Les deux distributeurs soumettront bientôt un dossier à cet égard à l'approbation de la Régie de l'énergie.

Source : Hydro-Québec ♦

Hydro-Québec renforce son engagement dans la lutte contre la corruption

Hydro-Québec a pris l'engagement ferme de lutter contre la corruption et devient la première entreprise québécoise à obtenir la certification ISO 37001:2016 pour son système de gestion anticorruption (SGAC), répondant ainsi à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies à combattre collectivement la corruption. Cette norme propose des moyens pour prévenir, détecter et gérer les problèmes de corruption, et fournit des lignes directrices concernant la conception, la mise en application, la tenue à jour et l'amélioration d'un SGAC. Hydro-Québec a amorcé le processus de mise en place de son SGAC en 2018 et a renforcé depuis ses méthodes de prévention pour satisfaire aux exigences de la norme ISO 37001:2016.

« En tant que l'un des plus importants donneurs d'ouvrage au Québec, nous nous devons d'adopter les meilleures pratiques en matière d'éthique et de transparence. Cette démarche d'amélioration continue s'inscrit dans l'une de nos ambitions qui vise à intégrer le développement durable à la gouvernance, de même qu'aux activités et aux différents projets de l'entreprise. L'obtention de la certification ISO 37001:2016 est une manière tangible de contribuer à une gouvernance rigoureuse au sein d'Hydro-Québec. Il s'agit d'une reconnaissance des efforts qui sont mis de l'avant par nos équipes tous les jours », indique Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec.

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), premier organisme canadien accrédité par le Conseil canadien des normes pour offrir le programme de certification ISO 37001:2016, a procédé à l'audit du système de gestion d'Hydro-Québec et a conclu qu'il répondait aux exigences de la norme internationale. Afin de conserver la certification, Hydro-Québec doit veiller au respect constant de ces exigences au sein de l'organisation. La démarche d'amélioration continue se fera sous le regard externe et objectif du BNQ.

« Le BNQ est fier de décerner, pour la première fois au Québec, une certification pour le respect des exigences de la norme ISO 37001:2016. L'expérience avec Hydro-Québec a prouvé l'accessibilité du processus d'audit et les avantages que les organisations peuvent en tirer. Les contribuables peuvent maintenant avoir l'assurance que la société d'État a établi une culture et suit les bonnes pratiques internationales pour éviter la corruption » ajoute Jean Rousseau, directeur principal du BNQ.

Source : Hydro-Québec ♦

Hydro-Québec inaugure ses deux premières centrales solaires

Pour la première fois de son histoire, des centrales solaires alimentent le réseau d'Hydro-Québec. La centrale Gabrielle-Bodis, située à La Prairie, et la centrale Robert-A.-Boyd, située à Varennes, ont en été inaugurées le 21 juin dernier.

Ces deux centrales ont une puissance installée combinée de 9,5 MW et permettront de produire près de 16 GWh d'énergie solaire par année, l'équivalent de la consommation de 1 000 clients résidentiels. Elles permettront à Hydro-Québec de déterminer si l'énergie solaire est bien adaptée au climat du Québec, à son parc de production et à son réseau de transport.

« Je suis très fier que la centrale située à La Prairie rende hommage à Gabrielle Bodis, affirme Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec. Elle a été la toute première femme ingénieure diplômée de Polytechnique Montréal et elle a travaillé pour Hydro-Québec pendant plus de 35 ans. Il s'agit également de la première installation d'Hydro-Québec qui porte le nom d'une femme. Pour ce qui est de la centrale de Varennes, nous soulignons la grande contribution d'un ancien président-directeur général d'Hydro-Québec, Robert A. Boyd, à qui l'on doit notamment le succès du développement de la Baie-James et la francisation de notre ingénierie. Il a aussi contribué à la création de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, où se situe la centrale qui porte son nom. »

« Nous sommes heureux que le Québec fasse son entrée dans la production d'énergie solaire en mettant à profit l'expertise d'ici, tant pour la construction des centrales, avec l'entreprise Borea, que pour l'acquisition d'une partie des panneaux, avec la société Stace », ajoute Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Source : Hydro-Québec ♦



La centrale Gabrielle-Bodis, située à La Prairie, avril 2021. (Groupe CNW/Hydro-Québec)

Données techniques

Centrale Gabrielle-Bodis (emplacement de l'ancienne centrale thermique de La Citière, La Prairie)

Superficie	150 000 m ² , soit l'équivalent de 28 terrains de football américain
Puissance installée	8 MW
Nombre de panneaux solaires	26 000 (dont plus de 4 200 assemblés au Québec)
Production annuelle	13 GWh

Centrale Robert-A.-Boyd (à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, Varennes)

Superficie	56 000 m ² , soit l'équivalent de 10 terrains de football américain
Puissance installée	1,5 MW
Nombre de panneaux solaires	4 600
Production annuelle	2,6 GWh

Partenariat pour renforcer le leadership mondial en production de béton faible en carbone

Le gouvernement du Canada et l'Association canadienne du ciment annoncent la formation d'un partenariat pour renforcer le leadership mondial de notre pays dans le domaine de la production de béton faible en carbone.

La science, la recherche et l'innovation sont des piliers pour la transition du Canada vers une économie plus propre et plus robuste, et pour la lutte contre les changements climatiques. La collaboration avec l'industrie, y compris avec le secteur du ciment et du béton, est essentielle : ne serait-ce que pour créer des débouchés économiques pour les Canadiens, renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial des technologies propres et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le 31 mai dernier, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne, ainsi que la présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne du ciment, Marie Glenn, et le président et chef de la direction de l'Association canadienne du ciment, Michael McSweeney, ont publié une déclaration commune du gouvernement du Canada et du secteur canadien du ciment dans laquelle ils s'engagent à établir une feuille de route pour la production de béton neutre en carbone. Ce partenariat et la feuille de route qui en résultera permettront à l'industrie canadienne du ciment et du béton de devenir un chef de file mondial de la production de ciment et de béton à faibles émissions de carbone, et des technologies propres connexes.

Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada ♦



Amélioration des infrastructures municipales

Le gouvernement annonce un investissement de 13 M\$ à Sainte-Pétronille

La députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster, est annonçait le 16 juin dernier, au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, et du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, que le chemin Royal (route 368) à Sainte-Pétronille fera peau neuve. En effet, un investissement total de près de 13 millions de dollars assurera la reconstruction de la chaussée et de l'égout pluvial, de même que l'implantation d'un réseau d'égout sanitaire. Pour l'occasion, Mme Foster était accompagnée de M. Harold Noël, maire de Sainte-Pétronille.

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'égout domestique d'une longueur d'environ 1 890 mètres sous les chemins Royal et de l'Église et sous les rues Gagnon, Laflamme et du Quai, ainsi que la reconstruction du réseau d'égout pluvial et du chemin Royal. D'autres tronçons de rues feront également l'objet de travaux : les rues du Quai, Gagnon, Laflamme, Horatio-Walker et les chemins de l'Église Sud, Blais et de l'Église Nord.

L'ensemble du réseau sera accompagné d'un système de traitement des eaux usées. Un total de près de 100 résidences localisées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation bénéficiera des nouvelles installations. Ces travaux majeurs permettront de corriger une situation qui perdure depuis de nombreuses années. À cet effet, Sainte-Pétronille répondra désormais aux exigences en matière de normes environnementales et disposera d'infrastructures adéquates qui contribueront à limiter le rejet d'eaux usées dans l'environnement.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ♦

Programme d'infrastructures municipales d'eau

Plus de 5,1 M\$ pour des travaux d'infrastructures d'eau à Warden

Au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, annonçait le 7 juin dernier une aide financière de 5 111 573 \$ au Village de Warden pour des travaux visant la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Les travaux, qui se termineront cet été, comprennent notamment l'aménagement de deux puits de production, la construction d'une usine de traitement et d'un réservoir d'eau potable, la mise en place de conduites de distribution ainsi que l'installation d'équipements électriques, de télémétrie et de contrôle.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ♦



Tournoi de golf de l'ACRGTO



© ACRGTQ

Heureux de se revoir!

Les membres de l'ACRGTO ont pu profiter, cette année encore, du privilège de jouer au prestigieux Club privé Le Mirage à l'occasion du tournoi de golf 2021, le 13 juillet dernier.

L'événement a affiché complet et les 288 golfeurs, tous contents de se revoir, ont bravé les 2 magnifiques terrains : l'Arizona et le Carolina. Les partenaires étaient aussi au rendez-vous animant différentes activités tout en rencontrant les joueurs.

Soutien à Leucan

Une partie des profits du tournoi de golf seront remis à Leucan lors de l'activité-bénéfice qui se tiendra le 4 novembre 2021.

Les joueurs ont participé en grand nombre au tirage moitié-moitié organisé au profit de Leucan. Une somme totale de 2 710 \$ a été amassée. Le gagnant du tirage est monsieur David Ethier de chez Kiewit.

Un gros merci au nom des enfants malades et de leur famille.

Gagnants des différents concours

Défiez l'expert LBC Capital

François Leblanc-Roy – ETPO Géodex

Concours d'adresse – Garier

Carolina > Maxime Casavant, invité de Ebing consultant inc.

Arizona > Cédric Vallée, Pomerleau

Concours sur le vert - Brandt Tractor

Carolina > Alexandre Potvin

Arizona > Mathieu Bérard, JMV Environnement

Frappez fort avec Les Assurances Richard Powers

Carolina > Julie Hébert, L.A. Hébert ltée

Arizona > Michel Fournier, Construction Kiewit

Devinez le nombre de balles - GardaWorld

Carolina > Éric Fortin, Construction Camara

Arizona > Robert Lajoie, ADS Canada



Merci aux partenaires

ACCEO SOLUTIONS - Kiosque de boissons au 9½
ALI EXCAVATION INC. - Voitures
ASSURANCES RICHARD POWERS - Concours Frappez fort
BÉTON PROVINCIAL LTÉE - Exposition machinerie à la guérite du Mirage
BRANDT TRACTOR - Concours Balle sur le vert
CIVALGO - Kiosque de boissons
CONSTRUCTIONS HDF - Cadeaux aux participants
ÉQUIPEMENT SMS - Tertres de départ
FIERS ET COMPÉTENTS - Bouteille d'eau réutilisable
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE - Tertres de départ
GARDAWORLD - Concours Devinez le nombre de balles
GARIER INC. - Concours Coup d'adresse
GROUPE CONSTRUCTO - Kiosques de boissons

GROUPE MGC NETTOYAGE - Exposition machinerie
GROUPE NEWTOWN - Kiosques boissons
IG GESTION DE PATRIMOINE - Kiosques Fruits frais
INFO-EXCAVATION - Sacs à collation santé
INTACT ASSURANCE - Balles de golf
LBC CAPITAL - Concours Défi le pro LBC CAPITAL
MAESTRO TECHNOLOGIES INC. - Kiosques Vin et fromage
MODE AVALANCHE INC. - Kiosques Saucisses sur bâton
SOLENO INC. - Kiosques Bière
TOROMONT CAT QUÉBEC - Fanions
W. CÔTÉ & FILS LTÉE - Kiosque Pizza au 9½ et exposition machinerie
WAJAX - Kiosques Général Tao et exposition machinerie

Les champions du tournoi de golf 2021



Félicitations aux gagnants du parcours Carolina, l'équipe Expertise C4 inc. : Mario Brunelle, Jean Garon, Steeve Dubé et Mathieu Frenette.



Félicitations aux gagnants du parcours Arizona, l'équipe Loïselle inc. : Olivier Gagnard, Simon Marcotte, Paul Beluse et Simon Richer.

Le gouvernement du Québec n'autorise pas le projet de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay

À la lumière du rapport d'analyse environnementale produit par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le gouvernement du Québec a annoncé en juillet dernier de ne pas autoriser la réalisation du projet Énergie Saguenay. Cela met donc un terme au projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans une conférence de presse tenue à Saguenay, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval, M. Benoit Charette, a indiqué que l'initiateur du projet, GNL Québec, n'a pas été en mesure de démontrer qu'il respectait les exigences posées par le gouvernement pour autoriser le projet, soit, des effets positifs en faveur de la transition énergétique et la réduction nette des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

De ce fait, et considérant à la fois les analyses produites par son ministère et les importantes réserves et mises en garde émises par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le ministre a recommandé de ne pas accorder d'autorisation environnementale au projet.



Les raisons du refus

À l'instar du BAPE, dont les conclusions s'appuyaient entre autres sur l'expertise de l'Agence internationale de l'énergie, le MELCC conclut que la mise en place d'un projet comme celui de GNL Québec pourrait avoir pour conséquence à long terme de ralentir la transition énergétique des pays clients du projet.

Les experts du MELCC sont aussi d'avis que le gouvernement ne pourrait compter sur une réduction nette des émissions de GES à l'échelle mondiale, puisque l'initiateur du projet ne peut garantir l'utilisation du gaz naturel liquéfié comme énergie de substitution à des sources qui émettent davantage de GES, tels le charbon et le mazout.

Le MELCC considère également que l'initiateur du projet n'a pu garantir, de manière suffisante, que des mesures de réduction des GES seraient réellement appliquées en amont pour l'exploitation et le transport du gaz ou qu'il pourrait compenser adéquatement ses propres émissions de GES.

Faits saillants

Le projet Énergie Saguenay visait à liquéfier du gaz naturel afin de l'exporter vers les marchés mondiaux. Il était assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans le cadre de cette procédure, le projet a fait l'objet d'une audience publique tenue par le BAPE du 14 septembre 2020 au 10 mars 2021, d'une consultation des communautés innues de Mashteuiatsch et d'Essipit, puis d'une analyse sur l'acceptabilité environnementale effectuée par le MELCC, avec la collaboration de nombreux experts de l'appareil gouvernemental.

Le rapport d'analyse environnementale produit par le MELCC ne permet pas de conclure à l'acceptabilité environnementale du projet en ce qui concerne, notamment, le bilan mondial des GES, la transition énergétique et le bilan coûts-avantages du projet.

Source : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ♦

Nouveaux membres

GESTION MECA

303-550, Grande Allée Ouest

Québec, (QC) G1S 1B7

Tél. : 418-931-0815

delphine@gestionmeca.com

Membre associé

Représentant ACRGTQ : Delphine Meca

Fournisseur

Activités : Consultants et gestion, gestion de projets de construction ; gestion de projets et conseils stratégiques en communication, marketing et événements.

GROUPE C. LAGANIÈRE

35, avenue Laganière

Montréal-Est, (QC) H1B 5T1

Tél. : 514 776-7886

<https://www.grounelaganiere.com>

info@gr-laganiere.com

Membre associé

Représentant ACRGTQ : Pierre-Olivier Simard

Entrepreneur général

Fournisseur

Activités : Recyclage de matériaux de construction et/ou environnement; traitement et disposition de sols contaminés et services de réhabilitation environnementale.

PARKO INC.

586, rue roussin, (QC) G3G 2C9

Tél. : 418 849-7140 / 418 808-0200

Téléc. : 418 841-1421

s.soucy@parko.ca

Membre régulier

Représentant ACRGTQ : Stephane Soucy

Entrepreneur général

Entrepreneur spécialisé

Activités : Barrages, digues, bassins de rétention; ponts et viaducs; routes, terrassement et voirie; trottoirs, bordures et chaînes de rue; signalisation routière; bétonnage (coffrage, forage, injection, etc.); démolition.

RAHNMET

141, Regina Street

North Bay, (ON) P1A 1A1

Tél. : 705 474-0410

Téléc. : 705 476-6790

Membre régulier

Représentant ACRGTQ : Jolyne Edgar

Fabriquant

Fournisseur

Activités : Concassage; machinerie lourde (location, achat, vente); camions et équipements lourds, pièces.

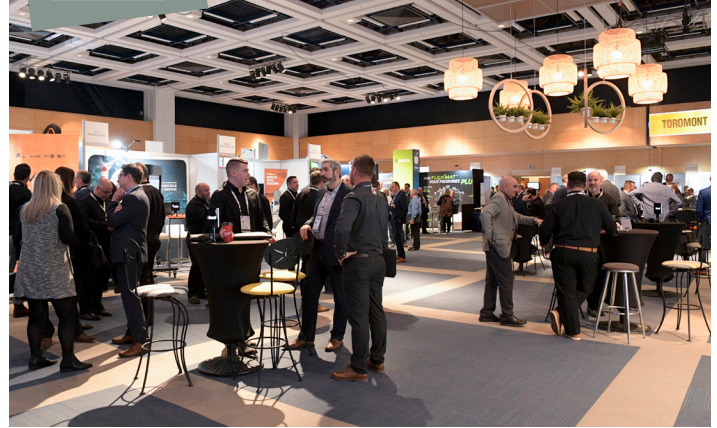
OCTOBRE
13

Colloque SST
à l'Auberge Godefroy, Trois-Rivières



JANVIER
19-21

Congrès annuel 2022
au Centre des congrès de Québec



FIERS FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION
ET COMPÉTENTS.COM

Formation de la main-d'oeuvre

Pour vos besoins en formation, n'hésitez pas à contacter Jean-Marc Jacob, conseiller en formation à l'ACRGTQ.

1 800 463-4672 | jmjacob@acrgtq.qc.ca



Construire l'espoir

Les mesures sanitaires en vigueur obligent l'ACRGTQ à revoir le concept de la soirée-bénéfice Construire l'espoir 2021.

Malgré la pandémie, le cancer infantile ne prend pas de repos.

Demeurons solidaires à la cause. Restez à l'affût des communications de l'Association.

leucan